

Jean-Baptiste André Godin à Gustave Christian, 20 novembre 1873

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 novembre 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Christian, Gustave](#)

Lieu de destination Inconnu

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur la communication à Esther Lemaire des documents d'expertise de la valeur des biens de la communauté : Godin déplore que la demande soit faite tardivement ; il autorise la remise à Esther Lemaire des copies des documents qui se trouvent dans les mains de Christian mais il exige que le dossier lui-même ne doit pas être remis à ses adversaires.

Support Les mots des fins de lignes du texte de la lettre sur le folio 90r sont manuscrits à la mine de plomb par-dessus l'encre de la copie.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)

Collation2 p. (89r, 90r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/10/2023

Versailles 19 9^{ème} 95

Monsieur,

M. Grebel m'informe à
Versailles que vous avez écrit
à Guise que Mad^{me} Godin
demande communication de
toutes les pièces et documents
qu'on a dû établir à l'usine
pour permettre vos travaux
d'expertise. Il est regrettable
que ce soit au dernier
moment que cette demande
soit faite, mais M^{me}
Godin peut faire prendre
toute copie qu'elle jugera
convenable des pièces entre
vos mains; toutefois je
pense, et c'est l'avis de

mes conseils, que sous
aucun prétexte vous ne
devez remettre le dossier
lui-même à mes adver-
saires.

J'ai bien l'espoir que
malgré cette demande
M^{me} Godin ne pourra en
faire un moyen de retarder
le dépôt du rapport des
Experts.

Veuillez agréer Monsieur,
l'assurance de mes sentiments
de parfaite considération.

Godin